

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES  
NEW YORK

CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE—UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: C.N.14.1970.TREATIES-1

Le 16 février 1970

CONVENTION SUR LES MISSIONS SPECIALES  
PROTOCOLE DE SIGNATURE FACULTATIVE CONCERNANT LE REGLEMENT  
OBLIGATOIRE DES DIFFERENDS  
OUVERTS A LA SIGNATURE, A NEW YORK, LE 16 DECEMBRE 1969  
SIGNATURES DES PHILIPPINES, DE L'ARGENTINE, DE LA JAMAÏQUE  
ET DE LA YUGOSLAVIE

Monsieur le Ministre,

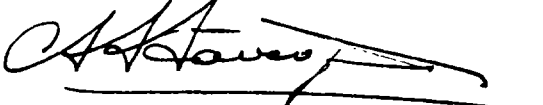
Je suis chargé par le Secrétaire général de porter à votre connaissance que, aux dates indiquées ci-après, les Gouvernements des Etats suivants ont signé la Convention sur les Missions spéciales, ouverte à la signature, à New York, le 16 décembre 1969 :

Philippines	16 décembre 1969
Argentine	18 décembre 1969
Jamaïque	18 décembre 1969
Yougoslavie	18 décembre 1969

Les Gouvernements philippin et yougoslave ont également signé, aux mêmes dates que la Convention, le Protocole de signature facultative concernant le règlement obligatoire des différends, ouvert à la signature à New York le 16 décembre 1969.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,  
les assurances de ma très haute considération.

Le Conseiller juridique



Constantin A. Stavropoulos